

Organes de l'administration

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **17 (1888)**

PDF erstellt am: **24.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'opinion qu'en de telles conjonctures les négociations suisses pouvaient être différées sans préjudice aucun. En conséquence le Département a ajourné les pourparlers sur notre demande de concession jusqu'à nouvel avis de notre part.

II. Organes de l'administration.

L'organisation de l'administration générale n'a pas changé durant l'exercice 1888.

Quant à l'état du personnel des organes de la Compagnie, nous avons à mentionner ce qui suit: l'Assemblée générale a élu Président du Conseil d'administration pour une nouvelle période de 3 années, Mr. le Colonel Rieter, Conseiller aux Etats; d'autre part le Conseil d'administration a nommé pour la même période Mr. Schuster-Burckhardt Vice-président de ce corps, Mr. Zingg Président, Mr. le Dr. Stoffel Vice-président et Mr. G. Koller Suppléant de la Direction.

C'est avec le plus profond regret que nous devons rappeler aussi la perte douloureuse que le Conseil d'administration a éprouvée par le décès, survenu le 4 octobre 1888, d'un de ses Membres, Mr. le Commandeur Correnti à Rome, qui a rendu les services les plus éminents pour la coopération de l'Italie à la constitution de l'entreprise du Gothard; nous avons en outre à vous informer que Mr. le Colonel Fischer à Aarau s'est vu obligé, en raison de son grand âge, de déclarer ne pouvoir conserver son poste d'Administrateur et de demander sa démission; nous vous proposons, vu les motifs énoncés par Mr. Fischer, d'accepter sa demande avec les meilleurs remerciements pour les services rendus et de repourvoir ces deux vacances.

L'état du personnel des fonctionnaires supérieurs de l'administration centrale ne s'est pas modifié durant l'exercice écoulé.

La construction du nouveau bâtiment d'administration a été poussée de telle sorte en 1888 que tous les services de l'administration centrale ont pu y entrer au commencement de mars 1889. Cet édifice nous satisfait à tous égards. La concentration dans un seul et même bâtiment de toutes les branches de l'administration centrale constitue un allègement sérieux pour la marche des affaires, autrefois fréquemment entravée par la dissémination des services dans plusieurs immeubles distincts.

Nous avons loué à des prix avantageux tous les magasins disponibles, sauf celui de l'angle sud-est que nous croyons devoir réserver provisoirement pour y placer plus tard le relief du Gothard exécuté en vue de l'Exposition universelle de Paris.

Le produit de ces magasins, joint à la suppression des loyers pour les locaux occupés jusqu'ici dans le Stadthof, ainsi qu'à l'intérêt du prix de vente de la propriété de Bellevue, compensera entièrement la somme d'intérêts du capital affecté à la construction du nouveau bâtiment, de sorte que ce dernier, abstraction faite de quelques frais en plus pour le chauffage central et l'éclairage électrique, n'entraînera pour le compte d'exploitation aucune augmentation de charges.

Dans le courant de l'été dernier nous avons fait publier dans des feuilles suisses et étrangères la vente et éventuellement la location du bâtiment de Bellevue devenu disponible; ces avis n'ont toutefois abouti à aucune offre acceptable. Dans l'intervalle, nous avons réussi à passer avec le chapitre de la cathédrale de Lucerne une convention aux termes de laquelle celui-ci acquiert pour la somme de fr. 260,000 et dès le 15 mars 1889 la propriété de Bellevue et nous cède en revanche pour le même prix cinq maisons lui appartenant et situées devant le nouveau bâtiment d'administration, plus un terrain à bâtir dans la rue de la Halde. D'autre part il nous a été possible de rétrocéder

pour la somme de fr. 256,000 ces cinq maisons et le terrain à la Société de construction de Lucerne qui s'est donné pour tâche la démolition du mas de maisons disgracieuses s'élevant entre les rues du Stift et de la Halde et de bâtir sur ce terrain divers édifices conformément au plan cadastral. La suppression des bâtiments en question dégagera la façade sud-est du nouveau bâtiment d'administration et a par conséquent pour la Compagnie du Gothard une importance majeure qui atténué certainement de beaucoup la perte subie sur la propriété de Bellevue.

Pendant le dernier exercice, le Conseil d'administration a pris dans 2 séances 25 décisions et la Direction dans 110 séances en a pris 4845.

III. Finances.

Au bilan annuel figure un *capital-actions* de fr. 40,000,000. —
constituant relativement à celui de 1887 une augmentation de 6 millions.

Comme nous le disions dans notre dernier rapport, le capital-actions, conformément à la résolution de l'Assemblée générale du 28 novembre 1887, a été porté à fr. 40,000,000. — par l'émission de 12,000 actions nouvelles de fr. 500. De cette nouvelle émission de 6 millions de francs, 50% ont été versés au mois de janvier 1888; le versement de la seconde moitié est fixé au 1^{er} janvier 1891.

Le *capital-obligations* qui était au 31 décembre 1887 de fr. 91,044,500. —
soit fr. 23,547,500. — emprunt 5%
„ 67,497,000. — „ 4%

a subi en 1888 les modifications suivantes:

Le Consortium nous a livré pour la conversion fr. 902,500 val. nom. d'obligations 5% du Gothard et a reçu en échange, au cours de 90¹/₄ stipulé par la convention, fr. 1,000,000 val. nom. d'obligations 4% de l'emprunt de 100 millions du 1^{er} janvier 1884.

Sur ce dernier emprunt on a remboursé au 31 décembre fr. 140,000 par voie de tirage au sort et conformément au plan d'amortissement.

L'ensemble du capital-obligations fin 1888 était composé de la manière suivante:

a) obligations 5%, IV ^e série	fr. 14,886,000. —
„ 5%, II ^e hypothèque	„ 3,642,000. —
„ 5%, emprunt du Monte-Cenere	„ 4,117,000. —
	<hr/>
	fr. 22,645,000. —
b) obligations 4%	„ 68,357,000. —
	<hr/>
	total fr. 91,002,000. —

Le *capital-subventions* est demeuré sans changement au chiffre de . fr. 119,000,000. —

Le total du capital-subventions et du capital-actions versés, ainsi que des emprunts 5 et 4% s'élevait fin 1888 à fr. 247,002,000. —

dont il a été dépensé:

pour chemin de fer et installations fixes	fr. 207,637,105. 52
„ matériel roulant	„ 10,504,987. 92
„ mobilier et ustensiles	„ 1,209,721. 31
	<hr/>
total pour le compte de construction	fr. 219,351,814. 75
	<hr/>
à reporter	fr. 219,351,814. 75 fr. 247,002,000. —